

# APPEL À PROJETS 2021

## Cahier des charges

---

« Encourager l'innovation dans l'éducation des jeunes »

### Territoires concernés :

- France : Région SUD - PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

**Date limite d'envoi des candidatures : 31 mars 2021**

- Les dossiers de candidature doivent être adressés à la Fondation exclusivement par le biais de son site internet : <https://fondationcmacgm.optimytool.com/fr/>
- Pour toute demande d'informations complémentaires sur l'appel à projets, vous pouvez nous contacter par email : [fondation@cma-cgm.com](mailto:fondation@cma-cgm.com)

## **1. Présentation de la Fondation CMA CGM**

Créée en 2005, la Fondation CMA CGM s'engage en faveur de l'éducation pour tous, afin d'aider les enfants et les jeunes à trouver leur place dans le monde de demain grâce à l'éducation. Depuis sa création, elle a soutenu plus de 300 projets en France et au Liban, venant en aide à plusieurs dizaines de milliers d'enfants.

Sensible aux enjeux humanitaires et sociétaux qui affectent de nombreux pays, elle mène également depuis 2012 l'opération « Conteneurs d'espoir ». Cette vaste opération de transport humanitaire permet à de grandes ONG et à des organisations internationales d'acheminer gratuitement du matériel humanitaire sur les navires du Groupe CMA CGM.

La Fondation CMA CGM a également lancé un programme de mécénat de compétences. En 2020, plus de 100 collaborateurs du Groupe CMA CGM ont eu la possibilité de s'engager, sur leur temps de travail, dans des actions humanitaires ou de solidarité.

## **2. Thématique de l'appel à projets :**

### **« Encourager l'innovation dans l'éducation des jeunes »**

Les conséquences éducatives de la crise sanitaire ont touché de plein fouet la jeunesse, accentuant les inégalités d'accès à l'éducation, et suscitant plus que jamais un besoin urgent d'innovation en matière d'éducation.

Des initiatives disruptives et à fort impact social peuvent garantir la continuité pédagogique et permettre de lutter contre l'isolement social, le décrochage scolaire et l'éloignement de l'emploi.

La Fondation CMA CGM a donc décidé de soutenir les associations qui œuvrent au quotidien pour inventer et promouvoir de nouvelles formes d'éducation :

- Enseignement, formation et soutien scolaire à distance ;
- Méthodes pédagogiques innovantes et nouveaux outils d'apprentissage ;
- Lutte contre le décrochage scolaire et l'isolement social des enfants et des jeunes ;
- Développement de compétences personnelles, de la confiance en soi et de l'autonomie ;
- Création d'actions citoyennes permettant aux enfants et aux jeunes de s'engager ;
- Découverte du monde de l'entreprise ;
- Lutte contre les stéréotypes dans les choix d'orientation scolaire et professionnelle.

### 3. Eligibilité des projets

Pour cet appel à projets, la Fondation CMA CGM examinera uniquement les projets :

- S'inscrivant dans la thématique de l'appel à projets 2021 exposée ci-dessus
- Mis en place en Région SUD - PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
- Ayant fait l'objet du dépôt d'un dossier complet avant la date limite de candidature

- **Porteurs de projet**

La Fondation examine exclusivement des projets proposés et mis en œuvre par des **organismes à but non lucratif d'intérêt général**, essentiellement des associations. Les projets émanant de particuliers ou concernant des individus ne sont pas éligibles.

- **Territoire**

L'appel à projets concerne **exclusivement** des actions mises en œuvre dans la **région SUD – PACA**.

- **Public cible**

Les bénéficiaires des projets sont **des enfants et jeunes âgés de 0 à 25 ans rencontrant des difficultés dans l'accès à l'éducation**.

- **Dépenses éligibles**

Le soutien financier peut concerner des **dépenses d'investissement et d'équipement** : acquisition de matériels, équipements, véhicules, mobiliers, aménagement de locaux etc.

La Fondation peut financer une partie des **frais de fonctionnement s'ils sont exclusivement liés au projet, et non au fonctionnement général de l'association**.

La Fondation privilégie les projets mobilisant une **aide directe à destination des enfants**.

**La Fondation ne peut pas soutenir les demandes suivantes :**

- Les projets individuels (formations, frais de scolarité ...),
- Les projets de voyages d'échanges et de rencontres entre jeunes/étudiants,
- Les séjours humanitaires,
- Les manifestations ponctuelles (forums, salons, festivals, galas, expositions, conférences...),
- Les activités sportives,
- Les événements spécifiques (colloques, conférences, manifestations culturelles, etc.),
- Les dépenses courantes de fonctionnement de la structure (non liées à un projet spécifique),
- Les investissements immobiliers,
- Les besoins en trésorerie.

## 4. Sélection des projets

### Critères de sélection

Afin de sélectionner les projets soutenus, la Fondation évaluera chaque dossier selon 7 critères :

<i>Type de critère</i>	<i>Nature de l'évaluation</i>
<b>Clarté du projet dans son énoncé et ses objectifs</b>	Capacité de l'organisation à produire une description du projet qui fasse état de la problématique à résoudre et des moyens mobilisés pour la résoudre
<b>Réalisme et faisabilité du projet</b>	Capacité de l'organisation candidate à mener à bien son initiative, démonstration de son savoir-faire et de son expérience dans le domaine choisi
<b>Singularité du projet</b>	Démontrer que l'initiative engagée est singulière, innovante et non redondante avec des initiatives menées par d'autres organisations.
<b>Rayonnement et ancrage territorial</b>	Fournir une vision quantifiée du public visé et touché par le projet. Montrer s'il y a lieu dans quelle mesure le projet s'inscrit en complément d'autres initiatives publiques ou privées pérennisant et amplifiant ainsi son action.
<b>Capacité du projet à promouvoir l'intégration sociale</b>	Démontrer dans quelle mesure l'initiative envisagée crée du lien social entre les citoyens, promeut l'intégration, la mixité et l'égalité des chances à travers l'éducation.
<b>Urgence sociale du projet</b>	Démontrer dans quelle mesure le projet répond à une urgence et nécessite des résultats à court terme.
<b>Impact du projet</b>	Être en mesure de mesurer l'impact du projet : indicateurs, moyens mis en place pour l'évaluation, etc.

- **Montant de l'aide financière**

Le montant de l'aide est déterminé par la Fondation en fonction des besoins, de l'ampleur de chaque projet, du budget prévisionnel et du nombre de candidatures retenues.

Le nombre d'aides financières attribuées dépend de la qualité des projets reçus et des ressources annuelles de la Fondation.

Le Conseil d'administration de la Fondation CMA CGM se réserve tout droit en la matière.

- **Processus de sélection**

**Les dossiers de candidature** sont instruits par les équipes de la Fondation CMA CGM qui éliminent les dossiers incomplets ou ne répondant pas au cahier des charges.

La Fondation étudie les projets au regard des problématiques traitées, de leur pertinence, de leur faisabilité et de leur efficacité (rapport qualité / coût).

En fonction de ces critères, la Fondation effectue une **présélection** et émet un avis à destination du Conseil d'administration.

Les dossiers présélectionnés sont transmis pour étude par le **Conseil d'administration** de la Fondation. Le Conseil d'administration se réunit, sélectionne les projets et fixe les aides financières attribuées.

A l'issue, les porteurs de projets retenus **sont avertis par email du résultat de leur candidature**.

Une **convention** est transmise par la Fondation et signée avec les porteurs de projets retenus. Cette convention fixe les modalités d'attribution de l'aide financière et les engagements du porteur de projet, notamment en termes de suivi et d'évaluation du projet (justificatifs à apporter, rapport final etc.).

- *À tout moment de la procédure de sélection, la Fondation se réserve le droit de contacter les candidats pour leur demander des précisions, des informations ou des pièces complémentaires sur les dossiers présentés.*

- **Planning de l'appel à projets 2021**

○ <b>Lancement de l'appel à projets :</b>	<b>11 février 2021</b>
○ <b>Date limite de dépôt des dossiers :</b>	<b>31 mars 2021</b>
○ <b>Etude et présélection des dossiers :</b>	<b>Mars à mai 2021</b>
○ <b>Communication des résultats aux candidats :</b>	<b>Juin 2021</b>
○ <b>Signature des conventions et versement des contributions financières :</b>	<b>Été 2021</b>

## 5. Pièces à joindre

**NB : Toutes les pièces de votre dossier doivent être déposées en version électronique sur la plateforme de dépôt des dossiers. Si votre dossier est retenu, nous vous demanderons de nous fournir des documents justificatifs complémentaires.**

- **A propos de votre candidature**

- Le dossier de candidature accessible en ligne, dûment rempli

- **A propos du projet**

- Le budget prévisionnel et le plan de financement global du projet précisant les subventions acquises et demandées (téléchargeable en ligne)
- Le budget prévisionnel détaillé des affectations de la subvention sollicitée auprès de la Fondation (téléchargeable en ligne)

- **A propos de votre organisation**

**Pour tous les candidats :**

- Le dernier rapport d'activité de l'organisation
- Le budget prévisionnel de l'organisation pour l'année en cours, en séparant fonctionnement et investissement.
- Le dernier bilan financier de l'organisation

***Attention : tout dossier incomplet ne pourra être instruit.***